

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19 avril 2023 Date d'affichage : 19 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE (arrivée à 20h35 – à partir de la délibération 2023-022), M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h19 – à partir de la délibération 2023-021), M. Serge PAGET, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h08 – à partir de la délibération 2023-020).

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-023**BUDGET ANNEXE « CENTRE VILLAGE » - DECISION MODIFICATIVE 1**

▪ Décision modificative des crédits n°1

Monsieur François PARIS, adjoint au Maire, expose à l'Assemblée que les frais d'études enregistrés au compte 2031 suivis de réalisation doivent être apurés. Ils sont virés par opération d'ordre budgétaire au compte d'immobilisation si les travaux sont effectués et terminés.

Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits prévisionnels du budget centre village 2023 de la manière suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Chapitres / Comptes	Montants en €	Chapitres / Comptes	Montants en €
Investissement	Ch.041 / c.2135 – Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	+ 2 500 €	Ch.041 / c.203 – Frais d'études	+ 2 500 €
	Total	+ 2 500 €	Total	+ 2 500 €

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DONNE son accord à la décision modificative n°1 des crédits du budget centre village 2023, ci-dessus exposée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 02 mai 2023

Le Maire,
Mr Jacques ZIRNHELT



Télétransmis en Sous-préfecture le 09 MAI 2023

Affiché le : 3 MAI 2023

La Secrétaire de Séance,
Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS